

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p>DE 2023-064</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 26 octobre 2023</p>
--	--

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six octobre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 20 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Brigitte MONTET

Absents excusés : Gwénaél LOUAISEL, Jean-Claude VASSOUT, Michel NOUVEAU, Jean-Noël JAUBERT, Valérie MOUTTE

Pouvoir de : Gwénaél LOUAISEL à Noël STEBE, Michel NOUVEAU à Alain LARGERON, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES, Valérie MOUTTE à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

7.8 – Avenant au Fonds de concours 2023

Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Par délibération en date du 13 avril 2023, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de verser à la commune de Robion un fonds de concours en investissement à hauteur de 127 691,15 € pour la réalisation d'équipements communaux.

Par délibération en date du 28 septembre 2023, la commune avait délibéré et défini les programmes d'investissement susceptibles de bénéficier du fonds de concours 2023 de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Cette délibération donnait possibilité à la commune de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement des coûts mentionnés dans la délibération du 28 septembre 2023.

Après ajustement des coûts des programmes d'investissements, il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
Toiture du centre aéré	33 442,50€ HT	50%	16 721,50 €
Travaux de voirie	85 234,66 € HT	50%	42 617,33 €
Travaux de création d'une Agence Postale Communale	28 012, 00 € HT	50%	14 006,00 €
Assainissement du Motoball	18 560,00 € HT	50%	9 280,00 €
Borne Digitale pour la mairie	9 584,74 € HT	30%	2 875,42 €
Cheminement piéton depuis le Plan de Robion	280 806,00 € HT	15%	42 190,90 €
TOTAL	457 548.80 € HT	27.90%	127 691,15 €

- De solliciter une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;
- De solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse un nouvel avenant à la convention financière afin d'ajuster le plan de financement des opérations d'équipement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer l'avenant à la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (22 présents + 4 pouvoirs),

Approuve les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 457 548,80 € et que la subvention de LMV pour 2023 est de 127 691,15 € :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2023
Fonds de concours d'investissement			
Toiture du centre aéré	33 442,50€ HT	50%	16 721,50 €
Travaux de voirie	85 234,66 € HT	50%	42 617,33 €
Travaux de création d'une Agence Postale Communale	28 012, 00 € HT	50%	14 006,00 €
Assainissement du Motoball	18 560,00 € HT	50%	9 280,00 €
Borne Digitale pour la mairie	9 584,74 € HT	30%	2875,42 €
Cheminement piéton depuis le Plan de Robion	280 806,00 € HT	15%	42 190,90 €
TOTAL	457 548.80 € HT	27.90%	127 691,15 €

Sollicite une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention

Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse un nouvel avenant à la convention financière afin d'ajuster le plan de financement des opérations d'équipement.

Autorise Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer l'avenant à la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 27 octobre 2023
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20231027-DE_2023_064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023